

## COMMUNE D'ÉCLÉPENS



### AGENDA :

- **20-30 mai 2026** – Tir Fédéral en Campagne pour Tous – Société de Tir Lion Rouge – Stand La Sarraz
- **30 mai 2026** – Tournoi de pétanque – Jeunesse Eclépens – terrain salle polyvalente
- **31 mai 2026** – Culte Eclépens
- **1<sup>er</sup> juin 2026** – Assermentation autorités communales
- **14 juin 2026** – Votations
- **17 juin 2026** – Conseil général
- **1<sup>er</sup> août 2026** – Fête Nationale, organisation Gym-Dames

### LE MOT DU SYNDIC

A l'aube de l'été, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une saison lumineuse, pleine de moments de détente, de joie et de belles vacances.

Ce message a pour moi une résonance particulière, puisqu'il s'agit de mon dernier texte en tant que Syndic dans l'Eclépanais.

Après 35 années de mandat dans l'exécutif au service de notre population, le moment est venu de tourner une page importante de ma vie.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers vous toutes et tous, habitantes et habitants, pour la confiance que vous m'avez accordée au fil des années. Mes remerciements vont également à mes collègues, ainsi qu'à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs avec qui j'ai eu le privilège de travailler. Leur engagement, leur soutien et leur professionnalisme ont été essentiels à l'accomplissement de notre mission commune.

Un merci particulier à mon épouse, à mes enfants qui m'ont soutenu et supporté mes absences tout au long de ces années.

Je quitte cette fonction avec reconnaissance, émotions et de nombreux souvenirs précieux.

Je vous adresse mes meilleurs vœux pour la suite, tant sur le plan personnel que collectif, et vous souhaite encore un bel été.

Que vive Eclépens.

Claude Dutoit

## 90 ANS DE MME ARLETTE LUGRIN

Texte de Mme Arlette Lugrin :

Le 1<sup>er</sup> avril 2026, j'ai été conviée par la Municipalité d'Eclépens pour mon nonantième anniversaire.

Avec mon petit-fils, nous nous sommes rendus à l'Auberge du village. Ce fut un moment magnifique. Habitant la commune depuis 43 ans, nous avons passablement de choses à raconter, car à l'époque je connaissais beaucoup de villageois, qui ont malheureusement disparu à ce jour.

Avec la Municipalité, nous pûmes échanger nos connaissances, dont certaines nous firent beaucoup rire. J'ai passé un moment fort agréable. Je me suis souvenue de beaucoup d'événements drôles ou tristes.

Depuis le temps, par rapport à mes souvenirs, l'Auberge a changé, ainsi que ses employés. Comme mon petit-fils a, à l'époque, fait son apprentissage chez M. Portenier, nous avons pu parler de ce qu'était l'Auberger auparavant.

Cet instant vécu avec la Municipalité fut merveilleux, j'ai eu beaucoup de plaisir. Je la remercie.

Je me suis également souvenue de la cueillette des fraises que nous faisons chez Mme Gachet. Pour le paiement, les fraises étaient pesées. On en mangeait quelques-unes ce qui diminuait le prix à payer (sans toutefois exagérer).

Voilà ce que je peux dire sur le village d'Eclépens où je me plais toujours autant.

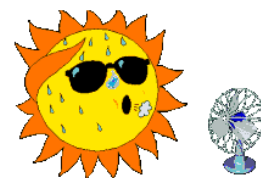
J'espère que je pourrai revivre un tel échange dans dix ans, je serais alors centenaire...



---

## PLAN CANICULE

Les fortes chaleurs peuvent avoir des conséquences importantes sur la santé, en particulier chez les seniors et les jeunes enfants. Durant les périodes de canicule, quelques gestes simples permettent de se protéger efficacement.



### Conseils essentiels en cas de fortes chaleurs

☀️ **Rester au frais** : Limiter les efforts physiques, rester à l'ombre ou à l'intérieur et prendre des nouvelles des personnes vulnérables.

💧 **Se rafraîchir régulièrement** : Fermer volets et fenêtres durant la journée, aérer la nuit, porter des vêtements légers et utiliser des douches ou linges humides pour se rafraîchir.

🥗 **Boire et manger léger** : Boire régulièrement sans attendre la soif et privilégier des repas frais riches en eau (fruits, salades, légumes).

### Signes d'alerte

Faiblesse, vertiges, confusion, nausées ou crampes peuvent indiquer un coup de chaleur. Il faut agir rapidement : rafraîchir la personne et la faire boire.

### En cas de besoin

- Médecin traitant
- Centrale des médecins de garde : **0848 133 133**
- Urgence vitale : **144**

Le bureau communal reste à disposition pour tout renseignement complémentaire.

## LE DOSSIER ELECTRONIQUE DU PATIENT EN BREF

Le dossier électronique du patient (DEP) est votre dossier de santé en ligne sur la plateforme Cara, gratuit, hautement sécurisé et qui vous appartient. Il contient vos documents de santé et permet, avec votre autorisation, aux professionnels de la santé de consulter les données médicales qui sont pertinentes pour votre traitement. L'objectif est de rendre votre prise en charge plus efficace et plus sûre.

Les documents peuvent y être déposés et consultés :

- par vous-même ou votre représentant
- par les professionnelles et professionnels de santé que vous avez autorisés.

Il peut s'agir par exemple de votre rapport de sortie de l'hôpital ou d'un autre rapport médical, de votre carnet de vaccination, de la liste de vos médicaments, de résultats de laboratoire ou de vos directives anticipées.

Suite à l'annonce du Conseil fédéral du 5 novembre 2025, il est important de savoir que **le Dossier Électronique du Patient (DEP) n'est pas abandonné !**

Il restera pleinement valable jusqu'à son évolution vers le futur **Dossier Électronique de Santé (DES)**, prévu à l'horizon **2030**.

cara.

DEP  
Dossier électronique  
du patient

canton de  
vaud

ETAT DE Fribourg  
STAAT Fribourg

Réseau Santé  
Nord Broye



Vous souhaitez ouvrir votre  
**Dossier Electronique du Patient (DEP)** ?  
Vous avez des questions à ce sujet ?

Nous nous réjouissons de vous accueillir dans l'un  
de nos guichets :

- Réseau Santé Nord Broye à Montagny-près-Yverdon
- Hôpital d'Yverdon
- Hôpital de Payerne
- Hôpital d'Estavayer

Pour fixer rendez-vous :  
024 424 11 00  
ou scannez le QR-code ⇨



A très bientôt !

Réseau Santé Nord Broye

## QUE FAIRE EN CAS DE RENCONTRE AVEC UN SERPENT ?

Lors d'une balade ou à proximité des habitations, il n'est pas rare de croiser un serpent à cette période de l'année. Loin d'être des envahisseurs, ces animaux font pleinement partie de notre environnement naturel et jouent un rôle important dans l'équilibre écologique.

**Face à un serpent, il est important de rester calme et de garder ses distances.** Dans la grande majorité des cas, il s'agit d'espèces inoffensives qui cherchent simplement à fuir ou à se réchauffer.

**Il ne faut ni tenter de les toucher, ni de les déplacer, ni de les capturer, ni de les tuer : ces animaux sont protégés et doivent être laissés tranquilles.**

Il faut éviter d'appeler les pompiers sans nécessité : leur action est réservée aux situations de réel danger.

Si vous êtes accompagné d'un chien, veillez à le tenir sous contrôle afin d'éviter tout dérangement.

En cas de morsure, événement rare, il convient de consulter rapidement un médecin.

Adopter ces gestes simples permet une cohabitation respectueuse entre humains et faune locale.

## HORAIRES D'ÉTÉ

### Administration communale

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2026, le bureau communal est ouvert selon les horaires suivants :

Lundi	Fermé
Mardi	14h00 à 17h00
Mercredi	09h00 à 11h00
Jeudi	09h00 à 11h00
Vendredi	Fermé

## MUNICIPALITE

Les citoyens d'Eclépens ont élu le 8 mars 2026 leur Municipalité pour la législature 2026-2031. Les Municipaux sortants, Franco Cetrangolo, Daniel Gachet et Etienne Morier-Genoud ont été réélus. Deux nouveaux membres intégreront le collège Municipal dès le 1<sup>er</sup> juillet 2026. La nouvelle Municipalité vous remercie pour la confiance que vous leur avez accordée.

Bienvenue à Mme Katja Braisaz-Latille et à M. Michel Chuard



**Katja Braisaz-Latille**

*« Mon parcours professionnel s'est construit autour des relations humaines en suivant ma formation de CFC de Banque à Saint-Gall, en travaillant plus de 17 ans à la Banque Cantonale Vaudoise dans différentes fonctions et lieux puis de plus de 17 ans aussi à la LGT Bank Suisse SA à Genève, en qualité de HR Business Partner. En parallèle, j'ai suivi différentes formations continues en communication et coaching, grands défis du leadership, développement des organisations agiles et facilitation du changement. »*

*Je suis aujourd'hui à la recherche de nouveaux défis tant professionnels que personnels et j'ai envie de contribuer à la vie communautaire villageoise. C'est donc le moment opportun pour moi de mettre mon expérience en gestion des ressources humaines et mes compétences d'écoute, d'organisation et de résolution de problèmes au service de la commune. Engagée, créative, curieuse, dynamique, j'accorde une grande importance au travail d'équipe, à la loyauté et à la proximité avec les gens. »*



**Michel Chuard**

*« CFC de dessinateur en chauffage, ma carrière professionnelle s'est développée principalement à la DGE de l'Etat de Vaud au sein de l'assainissement industriel sur des projets concrets liés aux infrastructures, à l'environnement et à l'intérêt public. Engagé depuis de nombreuses années dans la vie collective comme moniteur J+S, j'ai également été membre durant 7 ans du comité central de l'Association Cantonale Vaudoise de Football (ACVF). Ces engagements m'ont appris à écouter, dialoguer, décider et communiquer avec respect. »*

*Habitant d'Eclépens depuis 6 ans, conseiller communal depuis 5 ans, je souhaite poursuivre mon engagement pour la population de la commune. Ce sont les nombreux défis qui se profilent pour la prochaine législature qui me donnent envie de m'investir. Penser globalement et agir localement est une devise à laquelle j'adhère pleinement. Je souhaiterai mettre toute mon énergie pour l'appliquer au sein d'une équipe municipale unie et efficace. »*

---

## EMPLOYES COMMUNAUX – DEPART DE M. THEO VINCENTI

M. Théo Vincenti a quitté ses fonctions en tant qu'employé des services de la voirie. Nous le remercions sincèrement pour le travail accompli au sein de la commune ainsi que pour son engagement tout au long de ces années. Nous lui adressons nos meilleurs vœux de réussite pour la suite de son parcours professionnel et personnel.

---

## RESULTATS ELECTIONS 2026

### Municipalité :

Katja Braisaz-Latille, Francesco Cetrangolo, Michel Chuard, Daniel Gachet, Etienne Morier-Genoud.

### Syndicature :

Elu tacitement, M. Etienne Morier-Genoud.

### Conseillers communaux élus :

Arnold Aebischer, Pénélope Andreux, Augusto Antunes Olivença, Lucienne Berthoud, Olivier Berthoud, Raoul Bortolotti, Valérie Bugnion, Sylviane Chappuis, Angelo Croce, Nathalie De Palo, Florence Deutsch, Noémie Dizerens, Emmanuelle Dutoit, Bertrand Favre, Francisco Fernandes, Guillaume Frieden, Philippe Golay, Thierry Guignard, Stéphane Guinchard, Luis Marcos, Cindy Martignier, Christophe Mercier, Frédéric Moinat, Yvan Niklaus, Sébastien Okone, José Antonio Perez, Jacques Planchamp, Nicolas Pugin, Claire Reymond, François Reymond, Damien Rochat, Maxime Rochat, Jessica Rovero, Pierre Saliba, Crystel Salzarulo, Jean-Claude Schibli, Christelle Schwab, Philippe Schwarz, Edon Selimi, Olivier Tissot, Christian Vernex, Anthony Walsh, Daniela Zimmermann, Ludovic Zimmermann, Sandra Zurbuchen.

### Suppléants :

Fabrice Guinnard, Heinz Schweizer, Carlos Keller, Lionel Kouchou, Charles Martel, Albert Dutoit, Jean Philippe Schaffner, Rui Guedes, Bernard Dutoit, Vjollca Feka.

---

## ÉMONDAGE DES HAIES ET ÉLAGAGE DES ARBRES



Nous vous rappelons qu'en bordure des routes et des chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les articles 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994 et la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

### Emondage des haies

- a) à la limite de propriété : hauteur 2 m.;
- b) à une hauteur maximale de 0.60 m. lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m. dans les autres cas.

### Elagage des arbres

- a) au bord des chaussées : à 5 m. de hauteur et à 1 m. à l'extérieur ;
- b) au bord des trottoirs : à 2.50 m. de hauteur et à la limite de propriété.

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à effectuer ces travaux rapidement et à ramasser les déchets végétaux tombés sur la voie publique depuis leur propriété. En cas de gros volumes de déchets verts, merci de contacter au préalable M. Etienne Morier-Genoud au 079 254 07 83.



**Lutte contre le bruit : En vertu du Règlement de police, nous vous rappelons que les travaux bruyants, tels que taille-haie, tondeuse, etc..., sont interdits le dimanche et les jours fériés, avant 7h et après 22h en semaine, ainsi que durant les repas de midi.**

Nos employés communaux s'efforcent au mieux d'entretenir les bords de route et les trottoirs. Les produits de traitement ayant été abolis, les méthodes employées actuellement demandent plus de temps. Nous vous remercions par conséquent de votre compréhension et de votre indulgence.

---

## LE FRELON ASIATIQUE : RESTONS VIGILANTS

Le frelon asiatique poursuit sa progression en Suisse romande et représente une menace importante pour les abeilles, la biodiversité et, dans certains cas, la sécurité de la population. Présent désormais dans plusieurs régions du canton de Vaud, cet insecte invasif construit souvent ses nids dans les arbres, sous les toitures, dans les haies ou à proximité des habitations.

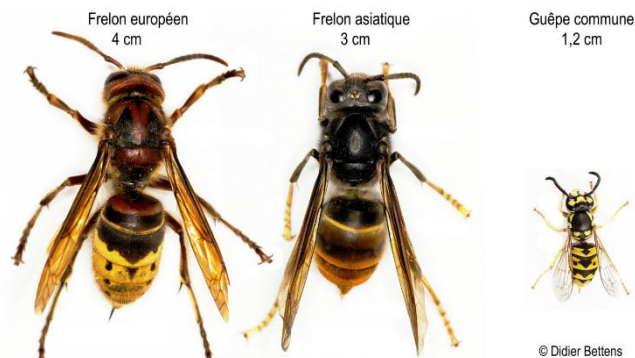
La Commune appelle la population à la vigilance. En cas de suspicion de nid de frelons asiatiques, il est

recommandé de ne pas intervenir soi-même. Les nids doivent être signalés et traités par des professionnels afin d'éviter tout risque de piqûres ou de dispersion.

**Afin de soutenir les habitants dans cette démarche, la Commune participe aux frais de destruction des nids situés sur des propriétés privées. Une prise en charge de 50 % des coûts d'intervention sera accordée aux particuliers lorsque la destruction du nid est jugée nécessaire.**

Les habitants sont invités à signaler toute présence suspecte auprès de la plateforme officielle de signalement des espèces invasives.

En agissant rapidement et collectivement, chacun peut contribuer à limiter la propagation du frelon asiatique et à protéger notre environnement.



## RAPPEL DES REGLES DE BONNE CONDUITE POUR LES PROPRIETAIRES DE CHIENS



Nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs réclamations récemment reçues concernant le comportement de certains propriétaires de chiens lors de leurs promenades.

Afin de garantir une cohabitation harmonieuse entre tous les usagers — promeneurs, cyclistes, familles et détenteurs d'animaux — nous vous rappelons quelques règles essentielles :

- Tenir son chien en laisse dans les zones où cela est obligatoire, notamment afin d'assurer la sécurité de tous.
- Ramasser les déjections de son animal, par respect pour l'environnement et pour les autres usagers.
- Veiller au comportement de son chien, afin d'éviter toute situation de gêne, de peur ou de danger.
- Respecter les espaces publics et naturels, qui doivent rester propres et accessibles à chacun.

Ces règles relèvent non seulement du civisme, mais également du respect des dispositions légales en matière de sécurité et de protection de l'environnement.

Nous vous rappelons également que, du 1er avril au 15 juillet, les chiens doivent impérativement être tenus en laisse en forêt, en lisière de forêt ainsi que dans les prairies attenantes situées en zone agricole, conformément aux lois en vigueur. Cette période correspond à une phase particulièrement sensible pour la faune sauvage : les dérangements peuvent compromettre la reproduction de nombreuses espèces animales.

Le règlement d'exécution prévoit par ailleurs que les surveillants de la faune, les gardes forestiers et les inspecteurs forestiers sont habilités à signaler les infractions liées aux chiens non tenus en laisse durant cette période. Nous comptons sur votre compréhension et votre collaboration.

## REORGANISATION DES URGENCES DE SAINT-LOUP



Réorganisation des activités des eHnv

### Les urgences de Saint-Loup deviennent le Centre ambulatoire d'urgence

Suite aux coupes budgétaires cantonales, les eHnv sont contraints d'adapter les missions et les horaires du service d'urgence de Saint-Loup.

#### Fermeture de nuit

Le centre ambulatoire d'urgence sera ainsi ouvert 7 jours / 7 selon les horaires suivants:

**lundi à vendredi**  
9h - 19h

**samedi, dimanche et jours fériés**  
9h - 17h

Au vu de cette réorganisation, ce centre pourra prendre en charge des situations d'urgence de niveaux modérés (3) et faibles (4) (voir exemples au verso).

Les eHnv vous encouragent à contacter la centrale téléphonique des médecins de garde au 0848 133 133 avant tout déplacement aux urgences. En cas d'urgence vitale, appelez le 144.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Plus d'infos  
sur ehnv.ch



Un problème de santé soudain, une douleur, un accident ou une inquiétude peuvent vous amener à consulter en urgence. Que se passe-t-il à votre arrivée?

A votre arrivée dans un centre d'urgence, nous évaluons votre état de santé sur la base de l'Echelle Suisse de Tri, afin de déterminer le degré d'urgence de votre situation et vous orienter vers le secteur de soins le plus adapté.

#### Comment sont définis les degrés d'urgence ?

Le degré d'urgence correspond à l'évaluation de la gravité de votre état de santé. Il permet de déterminer l'ordre de priorité de la prise en charge, indépendamment de l'heure de votre arrivée. Dès le 1<sup>er</sup> mai 2026, le Centre ambulatoire d'urgence de Saint-Loup prend en charge les degrés 3 et 4. Les situations d'urgence de degré 1 et 2 devront systématiquement être transférées dans un autre hôpital.

#### DEGRÉS D'URGENCE - EXEMPLES

##### 1 Urgence vitale

Situation mettant immédiatement la vie en danger.

Suspicion d'infarctus, AVC, arrêt cardiaque, hémorragie

##### 2 Urgent

Situation nécessitant une prise en charge rapide

Crise d'asthme, réactions allergiques avec signes de gravité

##### 3 Semi-urgent

Situation nécessitant une évaluation médicale

Douleurs abdominales sans signes de gravité, suspicion de fracture

##### 4 Non-urgent

Situation ne présentant pas de caractère vital

Symptômes grippaux, rhume, traumatisme léger

## AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCE

Toute personne victime de violence en Suisse, nécessitant un soutien immédiat, peut joindre gratuitement le 142. Ses proches peuvent également appeler ce numéro.

Ce numéro national offre une écoute et un conseil professionnel, quel que soit votre lieu de résidence en Suisse.

- Gratuit et confidentiel
- Atteignable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- Pour tous types de violences physique, psychique ou sexuelle

Le 142 intervient dans des situations de crise, lorsqu'une personne victime a besoin de conseils immédiats et lorsqu'une orientation sans délai, vers les ressources existantes, est déterminante.

Attention ! Le 142 n'est pas un numéro d'urgence. En cas de danger imminent, composez immédiatement : Urgence Police : 117 - Urgence Médicale (ambulance) : 144 Urgence Pompiers : 118

En dehors des situations de crise, les victimes peuvent s'adresser au Centre LAVI (<https://www.lavi-vaud.ch>) pour un accompagnement juridique, psychologique et social. Cette aide est accessible même sans dépôt de plainte pénale ou identification de l'auteur des faits. Que l'acte ait été commis intentionnellement ou par négligence ne change rien au droit à l'aide des victimes.



## LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE



🦟 Le moustique tigre est présent dans le canton de Vaud. Petit, noir avec des rayures blanches, il se développe principalement dans les petites quantités d'eau stagnante autour des habitations. Chacun peut agir pour limiter sa prolifération.

**Luttons contre le moustique tigre. Coupons- lui l'eau !**

### Comment aider ?

- 💧 Vider au moins une fois par semaine tous les récipients ouverts contenant de l'eau : soucoupes, arrosoirs, bâches, pneus, jouets, gouttières, etc.
- 🌱 Retourner les pots et récipients inutilisés afin d'éviter la formation de flaques.
- 🔒 Fermer hermétiquement les réservoirs et récupérateurs d'eau qui ne peuvent pas être vidés.
- 🏖️ Mettre du sable dans les endroits où l'eau stagne inévitablement.
- 🚫 Ne pas utiliser d'insecticides non ciblés, car ils détruisent aussi les prédateurs naturels du moustique tigre.

### Pourquoi agir ?

Quelques centimètres d'eau stagnante pendant quelques jours suffisent pour permettre au moustique tigre de se reproduire. Cette espèce invasive peut également transmettre certaines maladies comme la dengue, le chikungunya ou le zika.

### Signaler un moustique suspect

📱 Les habitants sont invités à signaler toute présence suspecte sur la plateforme officielle : [www.mositques-suisse.ch](http://www.mositques-suisse.ch) et plus d'informations sous : Etat de Vaud – mositques tigres.

---

## HOLCIM – EXERCICE D'EVACUATION

### Avis à la population

Le 2 juin prochain, la cimenterie Holcim d'Eclépens procédera à un test de son plan d'intervention d'urgence en cas d'accident majeur.

Durant cet exercice, qui ne présente aucun risque pour la population, une alarme provenant de la cimenterie pourrait être entendue par les riverains ou les entreprises à proximité.

Merci pour votre compréhension face aux éventuelles nuisances sonores occasionnées lors de ce test.

